

Commune d'ETTERBEEK
Aménagement du Territoire
Commission de concertation
Avenue d'Auderghem, 113-117
1040 BRUXELLES

V/Réf. : U04/YS/CM/3993
N/Réf. : AVL/ah/ETB-2.109/s.361
Annexes : 1 dossier + plans

Bruxelles, le

Madame, Monsieur,

Objet : ETTERBEEK. Avenue Eduard Lacomblé, 20. Projet d'extension du dernier étage – nouveaux plans. Demande d'avis de la Commission de Concertation.

En réponse à votre courrier du 8 décembre sous référence, réceptionné le 13 décembre 2004, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 5 janvier 2005 et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis les remarques suivantes.

En sa séance du 9 juin 2004, la C.R.M.S. s'était prononcée défavorablement sur le projet d'extension du dernier étage de l'immeuble. En raison des qualités architecturale et urbanistique indéniables du bien, la Commission avait demandé d'en conserver le gabarit. Selon les nouveaux plans, l'extension du dernier étage s'alignerait au volume du corps de cheminée situé au centre de la toiture.

La C.R.M.S. peut souscrire à cette nouvelle solution puisqu'elle permet de préserver la valeur de l'ensemble moderniste des années de l'Entre-deux-guerres auquel appartient l'immeuble concerné.

Pour encore mieux préserver les qualités volumétriques et architecturales du bien, l'effort qui a été effectué pour réduire la surface du futur penthouse devrait être poursuivi par un aménagement de la terrasse moins présent depuis l'espace public. La balustrade (dont le dessin ne semble pas correspondre aux normes de sécurité actuellement en vigueur) et les bacs à plantes devraient être placés plus en recul de l'acrotère. La C.R.M.S. se tient d'ailleurs à la disposition des auteurs de projet pour examiner le nouveau projet de balustrades et d'aménagement de la terrasse.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S. / A.A.T.L. – D.U.